



***POLITIQUE FRAIS
DE COMPÉTITION
À L'EXTÉRIEUR***

Date de dépôt et approbation : 13 Février 2017

TABLE DES MATIÈRES

BUT DE LA POLITIQUE	3
APPLICATION	3
OBJECTIFS	3
FRAIS ADMISSIBLES	3
POUR LES OFFICIELS	
POUR LES ENTRAÎNEURS	
APPROBATION	4

BUT DE LA POLITIQUE

Le **Club Vivel** assume le paiement de certains frais lors des déplacements à l'extérieur pour les compétitions. À cet effet, le **Club Vivel** s'engage auprès des entraîneurs et officiels à couvrir certains frais selon les conditions énumérées dans la présente politique.

APPLICATION

Cette politique vise tous les entraîneurs et officiels du **Club Vivel**, sans égard à leur horaire de travail/d'entraînement ou au nombre d'heures de travail/entraînement à l'horaire par semaine.

OBJECTIFS

La présente politique vise à identifier et à définir les frais susceptibles d'être assumés par le **Club Vivel**, les barèmes utilisés, les conditions à respecter et les modalités de fonctionnement.

FRAIS ADMISSIBLES

POUR LES OFFICIELS

Les frais suivants sont couverts par le **Club Vivel** selon les conditions prescrites :

FRAIS REMBOURSABLES	MODALITÉ
COMPENSATION SALAIRE	
▪ TRANSPORT : Jour précédant ou suivant la compétition	25 \$ / Jour
▪ JOURNÉE compétition à Rimouski & Rivière-du-Loup	50\$ / Jour
▪ JOURNÉE compétition à l'extérieur	75 \$ / Jour 37,50 \$ / ½ Journée 15 \$ / une seule épreuve
REPAS	Quand repas non fourni par la Fédération 10 \$ maximum /déjeuner 15\$ maximum /dîner 20 \$ maximum /souper
HÉBERGEMENT	Hôtel déterminé par le Club, facture chambre payée directement par le Club (Maximum 4 personnes /chambre)
TRANSPORT	Covoiturage requis, facture essence

POUR LES ENTRAÎNEURS

Les frais suivants sont couverts par le **Club Vivel** selon les conditions prescrites :

FRAIS REMBOURSABLES	MODALITÉ
COMPENSATION SALAIRE	
▪ TRANSPORT : Jour précédant ou suivant la compétition	25 \$ / Jour
▪ JOURNÉE compétition à Rimouski & Rivière-du-Loup	50\$ / Jour
▪ JOURNÉE compétition à l'extérieur	75 \$ / Jour 37,50 \$ / ½ Journée
REPAS	En général, tous les repas sont payés. Entraîneurs et athlètes bénéficient durant la compétition de repas commandé par le Club. Si exception : 10 \$ maximum /déjeuner 15\$ maximum /dîner 20 \$ maximum /souper
HÉBERGEMENT	Hôtel déterminé par le Club, facture chambre payée directement par le Club (Maximum 4 personnes /chambre)
TRANSPORT	Covoiturage requis, facture essence

Le remboursement des frais de repas, s'il y a lieu ainsi que les frais de déplacement se feront sur présentation de factures (OBLIGATOIRE).

APPROBATION

La présente politique a été approuvée le **13 Février 2017** par le Conseil d'administration du **Club Vivel**.